



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100017194

Domaine : Droit et science politique

Mention : Droit privé

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Une formation généraliste de très haut niveau, tant par la qualité de ses intervenants universitaires et professionnels que par le contenu des matières proposées. En M2 spécialités « recherche », il s'agit de donner aux étudiants des bases solides dans les matières fondamentales de droit privé, leur permettant d'accéder ensuite à tout emploi juridique ou judiciaire. En M2 spécialités professionnelles, le master offre une spécialisation en droit notarial ou droit des assurances, tout en donnant de très solides bases générales.

Une formation qui allie les enseignements fondamentaux et les enseignements plus pointus et qui varie les modalités de transmission des connaissances : cours et séminaires en M2 « recherche » « Droit privé général » et « Personne et droit » - enseignements théoriques et pratiques ou spécialisés en M2 professionnel « Droit des assurances » et « Droit notarial » (à noter le cycle de 10 conférences de trois heures données par des professionnels en M2 «Droit des assurances»).

● Points forts :

- La très grande cohérence dans le cadre du parcours LMD.
- Le rayonnement national, voire international, important illustré par le nombre de candidatures provenant de toute la France, et même de l'étranger.
- Les très nombreux débouchés professionnels, tant dans la fonction publique (enseignants-chercheurs, magistrats, commissaires...) que dans le domaine privé (avocats, huissiers, notaires, conseillers juridiques...), ce qui lui confère une grande attractivité.
- Pour les M2 « recherche », le grand nombre d'options offertes aux étudiants, qui leur permet d'obtenir un diplôme à la carte, en fonction de leurs centres d'intérêt et de la carrière à laquelle ils se destinent.
- L'adéquation entre le contenu du diplôme et son intitulé.

● Points faibles :

- L'insuffisance des matières optionnelles dans le cadre des M2 professionnels.
- La liberté de l'étudiant peut-être excessive dans le cadre des M2 « recherche » : aucune matière, même absolument fondamentale dans le cadre du diplôme choisi, n'est impérative.
- L'articulation entre matières fondamentales, avec un fort volume horaire de cours magistraux et des matières « spécialisée » (séminaires pour un volume horaire moindre) pas toujours convaincante : on trouve dans cette seconde catégorie des matières réellement essentielle à la formation proposée.
- Les langues étrangères non dispensées dans les M2 « recherche » : or la maîtrise de l'anglais est nécessaire pour toute personne qui se destine à la carrière d'enseignant-chercheur.
- La faible ouverture internationale, voire même en recul par rapport au précédent contrat (suppression de certains séminaires optionnels européens et internationaux en M2 « Droit privé général »).
- Aucune information sur les partenariats au plan tant national qu'international.



Avis par spécialité

Droit privé général

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Une formation généraliste de très haut niveau, tant par la nature des cours que par la qualité des intervenants.
 - Le contenu de l'enseignement recentré sur l'approfondissement des matières fondamentales de droit privé (avec une grande part de droit civil) mais offrant un assez large choix d'option en cohérence avec la spécialité.
 - Un contenu pédagogique équilibré tout au long de l'année, avec un cumul de cours et de séminaires.
 - La maquette est extrêmement lisible pour les étudiants.
 - Un M2 très demandé (300 dossiers pour 50 places) qui atteste suffisamment de sa grande qualité.
 - Le séminaire obligatoire en « Sources du droit », une innovation qu'il faut saluer.
- Points faibles :
 - Le choix discutable de supprimer les enseignements optionnels de théorie du droit, et ceux à dimension internationale (« Droit européen des entreprises », « Droit international des obligations »), au profit d'enseignements techniques de pur droit interne (sûretés, crédit, procédure pénale, droit patrimonial de la famille). L'ouverture d'esprit des étudiants y perd, alors que ce type de formation n'a justement pas pour vocation à dispenser des connaissances techniques mais faire réfléchir.
 - Les regrets que l'enseignement de « Sources du droit » (obligatoire) ou de « Droit comparé des obligations » (optionnel) ne se fasse que sous forme de séminaires (15 heures).
 - Il n'existe pas d'enseignement de langue dans ce M2.
 - Aucune information sur les liens avec le monde professionnel (rencontres, conférences), ni sur d'éventuels partenariats.
- Recommandations :
 - Il serait sans doute possible d'améliorer la qualité de la formation en abandonnant certains enseignements à caractère trop technique au profit d'enseignements privilégiant la réflexion fondamentale sur le droit.
 - On peut d'ailleurs se demander, si la grande variété d'options ne frise pas la dispersion.

Personne et droit

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Une formation généraliste de haut niveau axée sur les personnes et le droit, tant en ce qui concerne le contenu des cours que la grande qualité des intervenants.
 - Un contenu pédagogique complet avec l'alternance d'enseignements théoriques et d'enseignements pratiques (cours et séminaires). Les enseignements fondamentaux laissent néanmoins la place à une certaine individualisation du cursus par le jeu d'options.
 - Une meilleure répartition des enseignements dans la nouvelle maquette, qui équilibre la charge de travail tout au long de l'année.
 - La maquette est extrêmement lisible pour les étudiants.
 - La forte attractivité de la formation.
 - Le nombre important d'options avec, en leur sein, des matières qui sont réellement d'ouverture (anthropologie juridique, théorie du droit, source du droit, histoire du droit).
- Points faibles :
 - Certaines matières optionnelles ne paraissent pas en réelle adéquation avec la spécialisation du M2 (droit anglais général et non droit anglais des personnes ; droit du contrat et régime de l'obligation ; quid du séminaire de 30 heures consacré aux « Droits des sciences et des techniques » ? Le cours est-il réellement adapté ?



- Certaines matières fondamentales dans le cadre d'une telle formation sont limitées à 15 heures de séminaires optionnels.
 - Il n'existe pas d'enseignement de langue anglaise.
 - Aucune information transmise sur les liens avec le monde professionnel et les partenariats développés.
- Recommandations :
 - L'articulation entre les matières enseignées sous forme de séminaires et sous forme de cours, ainsi que leur volume horaire pourrait être à nouveau considérée.
 - Certaines matières mériteraient d'être obligatoires : il est curieux par exemple qu'un étudiant du M2 « Personne et droit » ne soit pas tenu d'assister au CM « Droit des personnes et de la famille ».

Droit des assurances

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Une formation de haute qualité en « Droit des assurances » illustrée tant par l'attractivité du diplôme et les débouchés offerts que par la qualité des intervenants.
 - Un contenu pédagogique varié avec alternance d'enseignements théoriques et pratiques axés sur le droit des assurances. A noter cependant la poursuite d'une formation généraliste avec un cours de droit des obligations et un cours de droit communautaire.
 - L'apport intéressant du monde professionnel avec l'intervention de professionnels de haut niveau chargés de prodiguer certains cours et de donner un cycle de dix conférences de trois heures.
 - L'insertion d'un cours d'anglais (25 heures), dont la maîtrise paraît absolument indispensable en ce domaine.
 - Le panel des enseignements proposés couvrant la totalité du secteur des assurances, ces enseignements techniques s'appuyant avec intelligence sur un cours de droit des obligations.
 - Des débouchés importants de la formation.
- Points faibles :
 - Aucune information sur les partenariats.
 - L'opportunité de dispenser un cours de droit communautaire sous l'angle du droit des assurances plutôt que de manière généraliste.
 - Il n'existe pas d'options possibles dans cette formation, ce qui laisse peu de souplesse.
- Recommandation :
 - À côté du cours général de « Droit des obligations » pourrait être créé un cours de régime général des obligations, dont les mécanismes sont souvent mobilisés par le droit des assurances.

Droit notarial

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Un master très demandé (30 étudiants pour 400 dossiers).
 - L'excellence de l'équipe enseignante.
 - L'insertion d'un enseignement de droit des biens, nouvellement mis en place.
 - L'obligation de participer à un projet de recherche collective sur la diversité des clauses notariales, ce qui permet de concilier avec intelligence, la recherche et la réflexion pratique. (Trop de notaires reproduisant les clauses des formulaires sans prendre le temps de s'interroger sur leur portée exacte ou leur opportunité.).
 - L'étude d'une langue étrangère obligatoire sur les deux semestres, ce qui favorise l'ouverture internationale de la profession.
 - Un contenu pédagogique complet, alternant enseignements fondamentaux et enseignements spécialisés.
 - Une maquette très lisible pour les étudiants.



- Points faibles :
 - L'opportunité discutable des choix opérés dans la définition des enseignements fondamentaux obligatoires, affectés de 60 heures de cours annuelles : le droit du patrimoine familial mériterait sans doute qu'on s'y arrête davantage (60 heures est peu pour approfondir libéralités, successions et régimes matrimoniaux). Il n'est pas sûr, en revanche, que le droit des contrats ou le droit commercial notarial méritent le même volume horaire.
 - L'absence de cours optionnels permettant de donner un peu de souplesse dans la formation.
 - La faiblesse du volume horaire du droit immobilier, qui constitue pourtant l'un des principaux secteurs de l'intervention notariale. L'explication donnée dans le dossier (choix non en fonction de l'importance pratique de la matière pour le métier mais de sa difficulté) ne convainc pas vraiment.

- Recommandation :
 - Il serait opportun de réfléchir à nouveau à l'articulation des matières fondamentales/matières spécialisées en fonction de ce qui constitue le cœur de l'activité notariale.

Commentaires et recommandations)

- Cette excellente formation pourrait encore être optimisée à la marge en suivant les recommandations faites pour chacun des M2.